

Compte-rendu du Conseil d'Ecole Séance du 19 octobre 2017

Etaient présents:

- Mesdames et Messieurs Bochu, Brulet, Fillion-Massart, Garnier, Gautron, Hallinger, Poinot, Berthier, Rouleau, Triboulat, représentants élus des parents d'élèves.
- représentants élus des parents d'élèves,
- Mesdames et Messieurs Grau, Berthomier, Savin, Lefèvre, Guillaume, Breillat et Bauduin, enseignants,
- Monsieur Boutin, DDEN,
- Mme Valérie Ridoird

Absents excusés:

- Monsieur Claeys, maire de Poitiers
- Monsieur Coronas, conseiller municipal délégué de la ville de POITIERS
- Mme Christine psychologue scolaire
- Madame Vallée et Monsieur Boursier, représentants des parents d'élèves

L'ordre du jour était présenté comme suit:

1. Présentation des résultats des élections

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2017. Sur 229 électeurs, il y a eu 133 votants (58,08 %), dont 117 suffrages exprimés (87,97% des bulletins), soit 16 blancs ou nuls.

Les parents élus sont :

en tant que titulaires : Mme Myriam Garnier, Mme Natacha Vallée, Mme Isabelle Hallinger, M. Jean-Michel Rouleau, M. Jean-Yves Boursier et M. Arnaud Berthier

et en tant que suppléants : Mme Adeline Gautron, Mme Sophie Bochu, Mme Ludivine Brulet, Mme Emilie Poinot, Mme Christine Massart et M. Thierry Triboulat

2. Présentation de l'école et de son fonctionnement

- Enseignants

Mme Marie-Paule GRAU

Mme Sandrine BERTHOMIER

Mme Valérie SAVIN

Mme Marianne LEFEVRE (complément de service de Mme SAVIN et M. BAUDUIN)

M. Bruno GUILLAUME

M. Frédéric BREILLAT

M. Roland BAUDUIN (directeur)

- Effectifs et répartition

M. Guillaume		Mme Grau		Mme Berthomier		Mme Savin		M. Bauduin		M. Breillat	
CP	23	CP	4	CE1	10	CE2	22	CM1	27	CM2	31
		CE1	21	CE2	16						

soit 154 élèves au total.

- Les enseignants effectuent des décloisonnements ou échanges de service qui permettent à des élèves de différentes classes de travailler certains domaines ensemble.

Par exemple les CE2 de Mme Berthomier retrouvent les élèves de leur niveau pour l'enseignement de l'anglais. De même M. Guillaume prend les CP pour l'EPS ou l'Education musicale.

M. Breillat effectue l'intérim de la direction et Mme Grau répond au téléphone lorsque M. Bauduin est absent.

- Réseau, médecin et infirmière scolaires

- Le réseau est essentiellement constitué d'une psychologue scolaire (Mme Christine Fourcaud) qui fait des bilans aux élèves à besoins particuliers. Ces bilans peuvent entraîner par la suite des équipes éducatives amenant à des demandes de prises en charge à la MDPH.

- Le médecin scolaire Mme Adenis Lamare venant de prendre sa retraite, les demandes peuvent se faire au médecin conseiller technique du rectorat.

- L'infirmière scolaire est Mme Arlot (rattachée au collège Rabelais). Elle s'est déjà présentée lors de la réunion de rentrée. Elle reviendra environ deux fois par mois pour voir des élèves ainsi que des parents qui souhaiteraient la rencontrer.

3. **Rôle et compétence du conseil d'école**

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

1° Vote le règlement intérieur de l'école;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

- a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
- d) Les activités périscolaires;
- e) La restauration scolaire;
- f) L'hygiène scolaire;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
- h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;

6° Donne son accord:

- a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;

b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

4. Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'an dernier est reconduit sans modification. Il est voté à l'unanimité par le conseil d'école.

5. Bilan financier OCCE

Le bilan financier de l'exercice de l'année scolaire 2016/2017 est présenté au conseil d'école.

Le compte de la coopérative présente une balance positive de 9162,07 € (cf. annexe).

Cette somme va permettre d'aider au financement de la classe transplantée de la classe de M. Breillat.

6. Hygiène et sécurité

- Le plan de mise en sûreté PPMS

Le plan de mise en sûreté est en cours de mise à jour (deux PPMS différents sont à mettre en œuvre : un premier en cas de risque majeur-incendie, un second dans le cas d'une intrusion-attentat).

Une alerte incendie a eu lieu durant le premier mois (le 28/09/17) avec un temps d'évacuation de 2 min 30 s. L'évacuation s'est faite dans le calme.

Une deuxième alerte, concernant les dangers intrusion-attentat a eu lieu aujourd'hui et s'est très bien déroulée. Elles sont toutes répertoriées sur l'INTRANET de l'académie.

D'autres alertes incendie seront organisées durant l'année scolaire ainsi qu'une alerte confinement.

- Les travaux et dotations

Les travaux pour les toilettes des petits vont presque terminés. Tout sera opérationnel à la rentrée de novembre.

La fibre est installée depuis mercredi 11 octobre. Nous disposons d'une connexion de 8 Mo dédiés.

Plan numérique :

La convention entre la Mairie et le Rectorat a été signée pour le plan numérique. La Mairie a passé la commande du matériel, 2 classes mobiles de 12 tablettes normalement. Il y a un délai assez long pour la réception, 8 semaines environ et après il faudra qu'ils fassent l'installation.

Cela ne devrait pas se faire avant la fin de l'année ou en janvier.

Dans le cadre du "chèque ressources" qui accompagne le plan numérique, l'école aura un accès à l'ENT One qui arrivera également en janvier, un robot pour l'initiation à la programmation (la commande a été faite) et une carte prépayée pour acheter des applications pour les tablettes.

Une fois le matériel installé et l'ENT opérationnel les enseignants recevront une formation.

7. Enseignement et projets pédagogiques

Les projets communs :

– Ecole et Cinéma : toutes les classes participent à ce dispositif et assisteront à trois films au cours de l'année.

Toutes les classes ont déjà vu « Le Kid » de Charlie Chaplin. Les classes de CM1 et CM2 doivent aller voir « Le cerf-volant du bout du monde » à la rentrée.

Dans le cadre des Spectacles « Les petits devant, les grands derrière », le classe de Mme Berthomier doit assister à une représentation, le 17 octobre pour le spectacle de Peroteau.

– Plusieurs classes sont également engagées dans des Activités Sportives Municipalisées.

C'est le cas notamment en natation pour les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 (1^{ère} et 2^{ème} périodes), les CM1 (4^{ème} période et 5^{ème} période, 1 séance par semaine) et les CP (5^{ème} période à raison de 2 séances par semaine).

De même les classes de CE2 (28/09 au 15/12) et CM2 (08/01 au 23/03) font ou feront une séquence combat, la classe de CM1 faisant BMX-Rollers (08/01 au 23/03).

Plusieurs classes ont eu une activité « Prévention routière », sur le site à la Porte de Paris pour apprendre à se déplacer à vélo sur des pistes cyclables. Une autre intervention se fera en janvier à l'école.

Enfin, la chorale de l'école qui devrait avoir lieu le 19 juin 2017, à la Blaiserie.

Lire et faire lire est un programme éducatif d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle, décliné dans le département de la Vienne et piloté par la Ligue de l'Enseignement et l'UDAF.

À la demande de l'enseignant et en cohérence avec les pratiques pédagogiques, des retraités bénévoles offrent une partie de leur temps libre aux enfants des écoles primaires pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature.

Des séances de lecture sont ainsi organisées en petit groupe, une fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Voici la liste, non exhaustive des autres projets qui existent dans les classes :

CP

Une sortie au théâtre pour voir « Peur sur la ville est prévue ».

Danse d'ici et d'ailleurs

CP/CE1

Une visite du musée, de l'espace Mendès-France ainsi que de la médiathèque ATSEP (Accompagnement en Sciences et Technologie à l'école primaire) : des élèves ingénieurs viennent dans les classes pour monter des projets scientifiques en période 3 et 4.

CE1/CE2

PEAC : "Projet artysciences" Réalisation d'un ciné-concert sur des petits film scientifiques. Partenariat avec l'espace Mendes France et le duo musical "l'inquiétant suspendu".

CM1

Visite de la Regratterie, recyclerie créative, avec élaboration de robots en boulons.

Correspondance avec une classe de CM1 de Dallas International School. Il s'agit d'une correspondance plutôt numérique avec partage de jeux, de vidéos, de travaux collaboratifs (carte interactive, ...)

Dans le cadre du parcours citoyen, les élèves de la classe pourraient rencontrer des journalistes de France Bleu Poitou.

CM2

Classe transplantée à Suc et Sentenac du 26 au 30 mars 2018.

Sortie éventuelle au musée Ste-Croix sur le thème de la mythologie.

8. A.P.E

Mme Brulet, présidente de l'A.P.E. présente aux membres du conseil ses actions.

Elle rappelle que l'association a notamment donné 1450 € pour aider au financement du voyage à Lathus, pour la classe de CM2 de M. Breillat.

Elle a aussi accordé une aide pour la sortie de fin d'année à Dienné, pour l'ensemble de l'école, à hauteur de 4,50 € par enfant.

Cette année, après le vide-grenier et la randonnée du samedi 7 octobre, l'A.P.E. devrait organiser les événements suivants :

- fin janvier "un goûter spectacle", certainement au "Salon de Blossac"
- une action caritative en février/mars
- un projet de vente de produit avec l'entreprise "INITIATIVE" (livre de recette)
- fin juin la fête de l'école.

Toute l'équipe enseignante remercie grandement les dons mais aussi l'énergie que fournit l'association des parents d'élèves pour permettre la réalisation de projets.

9. Questions diverses

Un rappel sera fait à la rentrée, par le biais d'un mot dans le carnet de liaison, pour que les parents ne se garent pas n'importe comment devant l'école. Les forces de police ont d'ailleurs effectué des contrôles ce jour-même, avec amendes à la clé. La présence de plots résoudrait-elle le problème ? Le comité de quartier a demandé la pose d'un radar pédagogique. Par ailleurs, actuellement, aucun panneau n'indique la présence d'une école.

Le prochain conseil d'école est fixé au 8 février. Le dernier conseil d'école aura lieu le 14 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00 ;

A Poitiers, le 19 octobre 2017

Le directeur
M. Bauduin



Le secrétaire de séance
M. Breillat



Copie transmise à:

- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale en résidence à Poitiers Ouest,
- Monsieur le maire de Poitiers,
- Mesdames et Messieurs les représentantes des parents d'élèves,
- Monsieur le délégué départemental de l'Education Nationale,
- Mesdames et Monsieur les membres de l'équipe éducative.

Coopérative scolaire de l'École Primaire Montmidi, à POITIERS
(086-9500)

Compte : Crédit Mutuel n° 10448301 - (mutualisé)

Mandataire : Annie LABBAYE. **Monnaie affichée :** Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2016 au 31.08.2017

CHARGES

6070 0008	Achats de produits pour cession	1 849,90
6168 1008	Assurances versées	40,50
6181 0008	Charges des activités éducatives	10 632,09
6281 0008	Cotisations versées à l'OCCE 86	235,54
6500 0008	Autres charges courantes	254,35
6700 0008	Charges exceptionnelles	0,00
6800 0008	Achats de biens durables	249,00
	(figurant à l'inventaire de la coop.)	

Total des charges (A) : 13 261,38

PRODUITS

7070 0008	Ventes de produits pour cession	3 031,75
7080 0008	Produits des activités éducatives	2 124,65
7410 0008	Subventions de l'État et des coll.locales (3)	2 146,60
7420 0008	Subventions d'associations	2 190,10
7500 0008	Autres produits courants	0,00
7560 0008	Participations volontaires des familles	4 768,00
7670 0008	Intérêts perçus (mutualisation)	237,50
7700 0008	Produits exceptionnels	0,00

Total des produits (B) : 14 498,60

Résultat de l'année 2016 - 2017 (B-A) (+/-) : 1 237,22

Bilan simplifié au 31 Août 2017

ACTIF

Soldes des comptes au 31/08/2017

512 Banque(1)	9 162,07
514 Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00
530 Caisse en espèces (2)	0,00
5.. Autre compte	0,00
478.1 Erreur débitrice :	0,00

Total de l'actif : 9 162,07

PASSIF

110 Report à nouveau au 1.09.2016 : 7 924,85

Egal à l'actif - passif au 31.08.2016

Résultat de l'année 2017 : 1 237,22

478.2 Erreur créditrice : 0,00

Total du passif : 9 162,07

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré.

(1) **Compte bancaire 512 :**

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 9 188,77

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants
7535243	cinéma ET	11-08-2017	-202,50
7735221	Livre pédagogique CM2	17-08-2017	-44,00
	subvention administrative	31-08-2017	219,80

Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 9 162,07

Le rapprochement bancaire est bon.

(2) **Arrêté de caisse au 31 août 2017 :**

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

	Montants	Nombre	Somme
Billets: 200,00		0	0,00
100,00		0	0,00
50,00		0	0,00
20,00		0	0,00
10,00		0	0,00
5,00		0	0,00
Pièces: 2,00		0	0,00
1,00		0	0,00
0,50		0	0,00
0,20		0	0,00
0,10		0	0,00
0,05		0	0,00
0,02		0	0,00
0,01		0	0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 530) : 0,00

L'arrêté de caisse est bon.

Coopérative scolaire de l'École Primaire Montmidi, à POITIERS

(086-9500)

Compte : Crédit Mutuel n° 10448301 - (mutualisé)

(3) Détails et justifications des subventions enregistrées en compte 7410 :

Les subventions de l'État, des collectivités locales ou territoriales, doivent être enregistrées et justifiées par des copies d'extraits de compte bancaire ou des notifications d'attribution.

Origine des subventions	Montants	Dates de versement	Destination des subventions	Reliquats non dépensés au 31 Août 2017
mairie	0,00	02/09/2015		0,00
mairie	850,00	09/01/2017	classe Lathus	0,00
mairie	857,00	09/01/2017	projet d'école	0,00
mairie	219,80	31/08/2017	administratif	0,00
mairie	219,80	04/05/2017	administratif	0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
total :	2 146,60			

Le total des montants correspond au compte 7410.

Ce Compte-Rendu Financier 2016 - 2017 semble correct.

Papiers à envoyer à l'OCCE 86	Validation de l'OCCE 86
1. une copie de la page 1 du Compte-rendu papier (identité de la Coopérative scolaire, numéro(s) de(s) compte(s) bancaire(s), commission de contrôle, au moins 2 signatures valides de vérificateurs aux comptes (quibus), signature de Annie LABBAYE, mandataire, etc).	pas encore vérifié !
2. une copie du relevé du compte Crédit Mutuel n° 10448301, où figure le montant : 9 188,77 € .	pas encore vérifié !
3. et comme, les subventions des collectivités territoriales sont de 2 146,60 €, le(s) justificatif(s) de ce montant.	pas encore vérifié !

Si tous ces documents-papiers (1, 2 et 3) sont numérisés, ils peuvent être envoyés par messagerie électronique à l'adresse de l'OCCE 86 : ad86@occe.coop, en précisant bien les coordonnées de la coop. (son nom, le mandataire, le numéro du compte, etc).